



Désignation d'un(e) secrétaire de séance :  
\_\_\_\_\_ Gérard THOUILLEUX \_\_\_\_\_

**COMPTE RENDU**

*Absents excusés: Christophe PAUSET – Bernard GROSHENRY – Valérie VALOT*

*Absents non excusés: Anne GATEY – Fabrice MIGNOT*

*Présents : Françoise ETIENNE, Françoise GROSJEAN, Mickaël ARNOULD, Philippe RENAUDIN, Karl Von FELTEN, Gérard THOUILLEUX, Didier HUGEDET*  
*Retards annoncés : Patricia AUBRY et Ludovic BRINGOLD arrivés vers 19h00 (ont pris part aux votes)*

❖ **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Cf. document "CR 18-12-2018"

**Délibération**

**Adopté à l'unanimité**

❖ **ORGANISATION POLE ENFANCE SECTEUR SUD-EST**

*A la demande de Terres de Saône, le CAUE de Haute Saône, cabinet de Conseil en Architecture Aménagement et Environnement, a réalisé une étude et présenté les différents scénarii de réorganisation des structures scolaires, périscolaires du secteur sud-est, incluant la création d'une micro-crèche.*

*Cinq scénarii ont été présentés :*

- *Création d'un Pôle Educatif et d'une micro-crèche à Auxon avec 3 implantations possibles :*
  - *A la « Rogniouse » ZA*
  - *En entrée village nord « La Craye »*
  - *En entrée village sud « Les Essarts »*
- *Rénovation in situ, avec extension des bâtiments scolaires à Auxon, avec création d'un centre périscolaire en lieu et place de l'ancienne cure, et la transformation du centre périscolaire de Flagy en micro-crèche.*
- *Rénovation in situ avec extension des bâtiments scolaires et périscolaire à Auxon avec transformation du centre périscolaire de Flagy en micro-crèche.*
- *Maintien des bâtiments scolaires et périscolaires avec mise en conformité normes accessibilité et création d'une micro-crèche à Auxon.*

*Les représentants des communes et de la commission enfance de Terres de Saône se sont réunis lundi 17 décembre afin de retenir une option d'aménagement.*

*A l'issue de cette réunion, le projet de PE à la Rogniouse recueillait l'approbation de presque toute l'assemblée.*

*Le maire de la commune d'Auxon rappelle une orientation plutôt en faveur d'un projet de réhabilitation des locaux mais précise ne pas vouloir s'opposer à une orientation différente.*

*J'ai précisé la position de notre conseil privilégiant un projet de PE mais situé plutôt à l'entrée de la commune d'Auxon.*

*Pour donner suite à une demande du bureau de TdS, les maires des communes concernées se sont de nouveau réunis à Auxon le 09 janvier afin de visiter les locaux scolaires, périscolaires et le site de l'ancien presbytère.*

*Une discussion avec le Président, le Vice-président en charge de l'enfance et les membres présents a eu lieu au sein du centre périscolaire ; au cours de cette discussion ont été présentés les plans de financement des 2 options PE et réhabilitation au regard des toutes récentes orientations du Département pour la fin de mandat.*

*A l'issue de cette réunion, des compléments de financement ayant été mis en avant (Département Région), les écarts sur les restes à charge étant plus réduits, la majorité des personnes présentes s'est de nouveau positionnée en faveur de l'option Pôle Educatif.*

*Cependant les personnes issues de l'ex Com de Com 6 Villages semblaient très attachées à l'implantation sur la ZA, justifiant de l'argument déplacement, et surtout de celui de la maîtrise foncière.*

*Nous avons tenté d'infirmer ces arguments, notamment pour le déplacement (distance identique entre le rond point d'accès à la ZA jusqu'au bout de la ZA et jusqu'au village).*

*Concernant la maîtrise foncière, la commune d'Auxon a pris contact avec les propriétaires du terrain envisagé à l'entrée nord, et a précisé la possibilité d'un accord préalable.*

*Il reste à convaincre l'ensemble des maires des 7 autres communes qui s'inquiètent de l'absence de maîtrise foncière (compromis de vente sollicité) pour confirmer le lieu d'implantation.*

*Le bureau de TdS demeure dans l'attente de la définition d'un accord sur un scénario.*

Nous devons confirmer ou infirmer cette option retenue.

*Après avoir rappelé les différents scénarios élaborés par le CAUE pour le compte de Terres de Saône concernant la restructuration des sites scolaires et périscolaires pour le secteur sud est,*

*Après avoir rappelé les orientations retenues à l'issue des différentes réunions de présentation du 19 novembre et du 17 décembre, à savoir plutôt le scénario "Construction d'un pôle éducatif",*

*Après avoir rappelé la volonté du bureau de Terres de Saône de reconsidérer l'option "Réhabilitation",*

*Après avoir étudié les plans de financement des différents scénarios présentés lors de la réunion du 09 janvier à Auxon,*

*Considérant l'orientation très affirmée par les personnes présentes à cette réunion pour l'option "Construction d'un pôle éducatif"*

*Considérant le moindre écart financier entre l'option "Construction" et l'option "Réhabilitation",*

*Considérant les baisses d'effectifs sur les 2 RPI, les classes à 3 niveaux et les inscriptions hors RPI,*

*Considérant l'enjeu territorial de faire évoluer les structures scolaires, de se doter de structures modernes, de garantir un véritable attrait structurel et pédagogique,*

*Après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention), les membres du conseil municipal décident de défendre l'option "Construction d'un pôle éducatif" ou "Réhabilitation des locaux scolaires et construction d'un nouveau centre périscolaire",*

*Les membres du conseil municipal précisent :*

- *que le site de « La Rognieuse » zone d'activité économique n'a pas vocation et n'est pas adapté à recevoir une telle structure, que son éloignement imposerait des déplacements à l'ensemble des familles,*
- *que dans la mesure où la commune d'Auxon peut présenter des garanties de maîtrise foncière, l'implantation sur le site de « La Craye » est plus adaptée de par sa proximité avec le centre village et les zones d'habitation,*

*Le conseil municipal affirme sa volonté de considérer l'implantation d'une micro-crèche sur l'ancien site périscolaire d'Auxon.*

*Après avoir rappelé les conditions de participation définies en conseil communautaire concernant les gros investissements en équipements structurants, à savoir participation de la commune d'accueil par fond de concours, à hauteur de 10% du reste à charge déduction faite d'une somme de 100 000 €,*

*Après avoir rappelé la volonté de l'ensemble des communes du secteur sud-est de participer, dans une moindre mesure en plus de la commune d'accueil, et selon une répartition qui reste à définir, à ce fond de concours,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de valider le principe de participation financière.*

**Délibération**

**Adoptée à la majorité (une abstention)**

#### ❖ **CONVENTION SATESE**

*Faisant suite à la convention d'assistance technique avec le département de la Haute Saône concernant le domaine de l'assainissement selon des conditions financières inchangées (0.30 €/ hab) ; durée 1 année à compter du 01 janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 01 janvier 2020, date du transfert obligatoire à l'échelon intercommunal. Suite à une décision prise en assemblée départementale le 21 décembre de révision des tarifs, il nous est proposé par avenant à cette convention, de valider une nouvelle tarification, soit pour une commune de plus de 167 habitants un tarif de 0.60 €/ hab.*

**Délibération**

**Adoptée à l'unanimité**

#### ❖ **Informations et questions diverses**

- *Contrôle des différents points de défense incendie réalisé le 16 janvier par la société BC2i*
- *Dossier de demande de subventions pour l'aménagement du réseau assainissement et rénovation de la STEP déposé auprès du guichet unique du Département*
- *Dans le cadre du Grand Débat National interrogation sur la mise en place d'un débat à l'échelon communal, sachant que le bureau de TdS n'a pas souhaité organiser un débat à son niveau.*
- *Conseil d'école RPI Auxon – Bougnon vendredi 01 février 18h00 à Auxon*

#### ❖ **Date du prochain CM => ?...**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à \_\_\_\_.*